

# «Développer l'e-voting fait partie du métier de La Poste»

**TECHNOLOGIE** Baptiste Lanoix est le nouveau responsable du vote électronique de La Poste. La solution de la régie publique est utilisée par quatre cantons et pourrait encore s'étendre dès 2026

PROPOS RECUEILLIS  
PAR FANNY SCUDERI, BERNE

La Poste et le canton de Genève avaient abandonné leur système de vote électronique en 2019 en raison de problèmes de sécurité et de coûts. La régie publique a remis l'ouvrage sur le métier et créé un centre de cryptographie à Neuchâtel. Baptiste Lanoix est le nouveau responsable du secteur e-voting au sein du géant jaune. Pour *Le Temps*, il fait le point sur les défis et les ambitions de la régie publique pour faire renouer la Suisse avec le vote électronique.

**Quatre cantons utilisent actuellement votre système: Bâle-Ville, les Grisons, Saint-Gall et la Thurgovie. Quand celui-ci sera-t-il généralisé à toute la Suisse?** Ces cantons ont commencé à proposer cette solution seulement à une partie de l'électorat: les Suisses de l'étranger et les personnes en situation de handicap. Les Grisons et Saint-Gall le proposent déjà à une partie des Suisses résidents.

Bâle-Ville le fera dès 2026. Notre objectif à moyen et long terme est que tous les cantons qui le souhaitent utilisent notre système. L'année prochaine, le canton de Lucerne fera ses premiers essais.

**Pourra-t-on voter de manière électronique pour les élections fédérales de 2027?** Oui, pour les cantons qui utilisent déjà le système. Pour les autres, il faut savoir que le temps d'intégration d'un nouveau canton est d'environ dix-huit mois.

**Pour quelles raisons les cantons ne peuvent-ils pas offrir à tous leurs citoyens le vote électronique?** La loi actuelle définit les conditions de la phase d'essai du vote électronique. Elle prévoit un maximum de 30% de votants électroniques dans un canton et de 10% au niveau fédéral. Pour ne



**«C'est un canal supplémentaire, offert en plus de l'urne et du vote par correspondance. Le citoyen décide selon ses préférences»**

pas dépasser ces seuils, il y a un processus d'inscription.

**Les cantons auraient pu s'accorder sur l'élaboration d'un système commun, plutôt que de dépendre d'un opérateur tiers. Pourquoi La Poste s'est lancée dans ce projet?** Nous faisons le métier

historique de La Poste: nous transportons des informations sensibles de façon confidentielle, sans savoir qui les a envoyées. Nous transposons notre mission de service public dans le monde digital.

**Comment cela fonctionne?** Dans l'e-voting, La Poste ne connaît jamais l'identité des utilisateurs. L'usager se connecte sur l'interface du canton, qui vérifie son identité. Son vote est encrypté sur son ordinateur. Le fichier est déposé dans une urne digitale de La Poste. Cette urne est ensuite transmise à la chancellerie cantonale qui est la seule à pouvoir la déchiffrer. Le canton nous transmet seulement un numéro par électeur, ainsi que les droits politiques qui y sont liés. Avec notre solution, aucun bulletin n'est invalide, car l'électeur est guidé pas à pas dans l'interface utilisateurs. ■

INTERVIEW

**Quelles sont les garanties de sécurité?**

Elles sont très élevées, c'est une priorité absolue. Nous utilisons une méthode de vérification publique, c'est-à-dire que 100% de notre code source est public. Nous avons mis en place un programme de «bug bounty»: nous rémunérons des hackers éthiques s'ils trouvent des failles. Nous sommes prêts à payer une récompense de 250 000 francs en cas de découverte d'une importante lacune. Au total, nous avons versé près de 230 000 francs, divisés en plusieurs primes, ce qui signifie que personne n'a réussi à trouver une faille majeure dans notre système. Chaque signallement est publié sur notre site. Nous jouons la transparence à 100%.

**Existe-t-il un risque de fraude, d'usurpation du bulletin?** Non, il n'y a pas plus de risques qu'avec le vote par correspondance. Le matériel électronique et le matériel physique étant acheminés ensemble par voie postale.

**Le système est-il rentable pour La Poste?** Aujourd'hui, nous ne sommes pas encore à l'équilibre. Mais nous prévoyons de l'être dans les prochaines années en intégrant des cantons supplémentaires.

**La dernière votation sur l'identité électronique traduit une certaine méfiance envers de nouveaux services numériques. Ne craignez-vous pas que l'e-voting manque de popularité?** L'e-ID n'a rien à voir avec le vote électronique. Ce sont les cantons qui gèrent cette partie du processus. La Poste ne connaît jamais l'identité des votants. Le sondage effectué récemment par YouGov montre que 79% des Suisses sont favorables à l'introduction du vote électronique. C'est un canal supplémentaire, offert en plus de l'urne et du vote par correspondance. Le citoyen décide selon ses préférences. Pour les Suisses de l'étranger, c'est une bonne solution: le vote par correspondance bute sur des problèmes logistiques. Et pour les personnes en situation de handicap, notamment les aveugles ou malvoyants, c'est le seul moyen de réaliser cet acte de manière autonome et dans le secret du vote. ■